



Autorisation de permis de construire par dispense d'enquête publique (selon les art. 111 LATC et 72d.RLATC)

Mesdames, Messieurs,

la Municipalité a décidé, dans sa séance du 9 octobre dernier, d'autoriser Madame Mireille Rochat à procéder aux travaux de démolition du muret côté ruelle de la riaz pour la construction d'une place de parc en pavés fitrants, parcelle n°133, située à la ruelle de l'Église 1 à Arnex.



Le dossier complet peut être consulté, **jusqu'au 1^{er} novembre 2023** le mardi matin de 9h00 à 10h30 et le jeudi soir de 18h30 à 19h30 au bureau communal.

La secrétaire

Arnex, le 12 octobre 2023